

Renvoi au comité des secours publics de la pétition de la citoyenne Desplanques, veuve Deshogues, qui réclame la pension due aux veuves de la République, lors de la séance du 6 thermidor an II (24 juillet 1794)

Françoise Brunel, Aline Alquier, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française

Citer ce document / Cite this document :

Brunel Françoise, Alquier Aline, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française. Renvoi au comité des secours publics de la pétition de la citoyenne Desplanques, veuve Deshogues, qui réclame la pension due aux veuves de la République, lors de la séance du 6 thermidor an II (24 juillet 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 - 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIII - Du 21 messidor au 12 thermidor an II (9 juillet au 30 juillet 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1982. p. 473;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1982_num_93_1_24308_t1_0473_0000_10

Fichier pdf généré le 21/07/2021

sement du citoyen Bonaventure, qui a découvert des effets précieux cachés qu'il auroit pu s'approprier.

Insertion au bulletin (1).

[Le Carpentier, Repr. du Peuple, au Présid. de la Conv.; Valognes, 25 mess. II] (2)

Citoyen Président

Encore des fêtes ! et de nouveaux détenus dans les maisons d'arrêts, et d'anciens détenus prêts à suivre les autres au tribunal révolutionnaire ! C'est ainsi que l'esprit du Peuple s'élève à sa sommité, et que le vain espoir de ses ennemis tombe au dernier degré ! Des réjouissances et des exécutions publiques viennent d'être vouées à Cherbourg comme à Valognes, les unes à nos armées victorieuses, les autres à l'Anglais dont les nouvelles défaites ne suffisent pas pour absorber la juste vengeance de la nation française. Les flots agités qui baignent ces parages sont moins pétulants que les Républicains lorsqu'ils entendent prononcer le nom de l'Angleterre. Il n'y a donc rien à faire à l'esprit public de ce côté, ou pour mieux dire, il a toujours été essentiellement bon, et il ne peut que devenir meilleur encore, d'après la compression définitive des restes du fédéralisme et de l'aristocratie, qui vient de s'opérer. Tel est le résumé de mes opérations de passage dans le Département de la Manche que je vais quitter pour aller du même pas parcourir la même carrière dans un autre Département où la suite de ma mission m'appelle. S. et F.

LE CARPENTIER

P.S. La note cy-jointe instruira la Convention nationale de la déclaration civique du C^{en} Bonaventure Mouchel (ancien domestique d'un conspirateur tombé sous le glaive de la Loi) qui a révélé une cachette contenant 450 marcs d'argent pour le bénéfice de la République. D'autres recherches ont déjà produit pour 10 à 12.000 marcs du même métal.

N.B. Le nombre des détenus qui sont traduits de Cherbourg et de Valognes au Tribunal Révolutionnaire, est de 9 pour la première ville et de 19 pour la seconde.

Le citoyen Bonaventure Mouchel, domestique du nommé Danneville Chiffrevast, ayant appris par les papiers publics qu'il étoit tombé sous le glaive de la loi, s'est empressé de venir à l'administration du district, annoncer qu'il existoit au cy-devant château de Chiffrevast des richesses pour la République qui n'étoient connues que de lui; il a conduit les administrateurs dans un petit cabinet au second

(1) P.V., XLII, 158. Voir, ci-dessus, séance du 4 therm., n^o 1.

(2) C 311, pl. 1231, p. 2 et 3. Mention, en marge de la 1. de Le Carpentier : Insertion au bulletin, renvoi au comité de salut public le 6 Thermidor II. *Débats*, n^o 672; *C. Eg.*, n^o 705; *J. Perlet*, n^o 670; *J. Sablier*, n^o 1457; *Audit. nat.*, n^o 669; *J. Lois*, n^o 664; *J. Mont.*, n^o 89; *Rép.*, n^o 217; *Ann. R.F.*, n^o 235; *J. Fr.*, n^o 668; *Ann. patr.*, n^o DLXX.

étage, et, ayant levé à l'aide d'une pioche les pavés du plancher, il a mis aux mains des Commissaires de l'administration une quantité considérable d'argenterie; le dépôt précieux étoit tellement caché, et si artistement arrangé que sans la dénonciation de cet homme vertueux, qui eut pu facilement se l'approprier, il eut été impossible de le découvrir. Il a ensuite conduit les administrateurs dans un petit caveau à liqueurs, où, ayant creusé, il a tiré d'un coffre de bois déjà pourri, et d'un tas de foin réduit en fumier, une autre malle d'argenterie considérable.

Le tout consistant en 82 couverts, près de 50 plats, des caffetières, des flambeaux, des écuelles, et nombre d'autres objets d'argent massif, forme un total de près de 450 marcs d'argent.

Certifié par nous agent national et président de l'administration du district de Valognes ce 26 mess. II.

signé SAUVAGE [et une signature illisible]

[Applaudissements]

31

Le comité de surveillance de la commune de Chaumont-Oise réclame l'indemnité que la loi lui accorde.

Renvoi au comité des finances et de salut public (1).

32

La citoyenne Jeanne-Louise Desplanques, veuve du citoyen Deshogues, mort, aide pharmacien à l'hôpital de Cherbourg, réclame la pension due aux veuves des défenseurs de la patrie.

Renvoyé au comité des secours publics (2).

[Jeanne Louise Catherine Desplanques, aux Citoyens Composants la Conv. Nat.; De Rocher de la liberté, 2 Therm. II] (3)

Citoyens,

Jeanne Louise Catherine réclame un secours que la loi lui accorde; elle a perdu son mari au service de l'hôpital de la Marine en qualité d'aide pharmacien : voilà ses droits. Son zèle pour les malades, son désir de rendre à la vie les défenseurs de la République, voilà ses titres, voilà la justice de sa réclamation. Il paraîtra peut-être exorbitant à celui qui veille aux intérêts de la république, d'accorder à cette infortunée une pension pour les services de son mari qui ne s'étendent pas au delà de 5 mois; mais une considération bien importante vient suppléer au défaut de tems. Louis Jean Clerc deshogues n'est tombé malade que par accident.

(1) P.V., XLII, 158.

(2) P.V., XLII, 158.

(3) C 314, pl. 1255, p. 24, 25, 26.